



PETITE ENFANCE



ENFANCE



JEUNESSE



VILLE DE FONTENILLES

REPRISE DE COMPÉTENCE



M O D E D ' E M P L O I



Fontenilles va intégrer la Communauté de Communes du **Grand Ouest Toulousain** au **1^{er} mai prochain**. Ce changement d'intercommunalité implique une reprise de la compétence Enfance par la Ville et **notamment la gestion des ALAE et ALSH**.



Cette reprise va permettre de **redéfinir un projet éducatif à l'échelon communal, renforçant ainsi la proximité avec les familles** et la transversalité entre les différents acteurs de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.



Ainsi concernant les **ALAE et ALSH**, par décision du Conseil Municipal, la commune a fait le choix de confier leur gestion à **Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud (LECGS)**.



Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

1 Dans un **premier temps**, nous avons à cœur de faire en sorte que ce changement en cours d'année scolaire ait le moins d'impact possible pour les enfants, les familles et les équipes. LECGS s'inscrit, sur cette fin d'année scolaire, **dans la poursuite de l'organisation actuelle, tout en garantissant une qualité d'accueil et de loisirs**.

2 Un travail collaboratif sera mené dans un **second temps** pour **bâtir le projet éducatif de Fontenilles et définir les nouvelles orientations** qui feront le socle du projet à mettre en œuvre dans l'ensemble de nos structures petite enfance, enfance et jeunesse.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION



MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION



Afin de simplifier vos démarches, **un seul outil** regroupera la gestion des inscriptions et de la facturation des ALAE / ALSH et de la restauration :

Le Portail Famille déjà utilisé pour la restauration scolaire.



INSCRIPTION

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription de vos enfants sur les activités suivantes :

► **ALSH**

2^e semaine des vacances de printemps (2 au 5 mai)
(date limite d'inscription : 16/04/2023)

► **Les mercredis**

- **Mai** : inscriptions via la CCGT qui transmettra à Fontenilles

- **Juin** : inscriptions sur le **Portail Famille de Fontenilles**

● **Mêmes modalités pratiquées jusqu'à présent par la CCGT**



FACTURATION

► La **CCGT** facturera **jusqu'au 30 avril**

► La facturation de **mai et juin** vous sera **adressée par les services de la Ville** fin juillet avec la **facturation restauration scolaire**.

► **Septembre 2023** : **facturation mensuelle ALAE + restauration scolaire** afin de lisser les montants sur l'année.

● **Les ALSH seront facturés le mois suivant**



TARIFICATION

► **Du 1^{er} mai au 31 décembre 2023**, même **tarification qu'appliquée jusqu'alors par la CCGT**

► **Au 1^{er} janvier 2024** : mise en place d'une **tarification propre à la Ville** regroupant **restauration scolaire ET accueils de loisirs** (actuellement en cours de réflexion).



Les services de la Ville travaillent en lien avec le Trésor Public pour **permettre un transfert des moyens de paiement actuellement utilisés par la CCGT**. Ces informations vous seront transmises lors de la première facturation.



► Une question relative à l'organisation des ALAE de l'ALSH ?

Les directrices-eurs des ALAE restent vos interlocuteurs privilégiés (les numéros restent inchangés et les futures adresses mails vous seront prochainement communiquées).

QUESTIONS PRATIQUES ?

► Une question relative aux inscriptions, à la facturation ?

Sandrine, nouvelle référente administrative pour les familles, **répondra à vos questions**.

Vous pouvez la joindre en composant le **05 61 91 55 80**, **via le portail famille** ou en vous rendant **en mairie** aux horaires d'ouverture habituels.



+ d'infos : 05 61 91 55 80